

**- SEANCE DU 6 AVRIL 2011 -**

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE SIX AVRIL, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-LA-REINE, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 29 Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt trois, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. CHEVREAU, Maire, Mme PARESYS, M. VANDAELE, Mme SCHOELLER, M. LOREC, M. GRAVIER, Mme DUAULT, Adjoints, Mme BARBAUT, M. SERGENT, M. DURU, Mme PEPIN, M. GONTHIER, Mme PERPERE, Mme JOURNET, Mme SPIERS, Mme KHALED, M. de LAMBILLY, Mme LANGLAIS, M. PESCHANSKI, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Conseillers.-

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de TRENTE TROIS.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme BLONDEL par Mme PEPIN, M. ANCELIN par M. VANDAELE, Mme BINETRUY par Mme SCHOELLER, M. ESPERANSSA par M. GRAVIER, M. VAN PRADELLES par Mme KHALED, Mme ANTETOMASO par Mme GUEDJ, Mme GUENEE par M. DELRIEU en application de l'article L 2121-20 du texte précité.

Mme LE JEAN absente à l'ouverture arrive à 19 heures 09 et quitte la séance à 20 heures 10 en donnant pouvoir à Mme PERPERE.

Mme LANGLAIS quitte la séance à 21 heures 11 et donne pouvoir à Mme JOURNET  
Mme PARESYS quitte la séance à 22 heures 26 et donne pouvoir à M. SERGENT

**ETAIENT ABSENTS :** M. BEAUFILS, Mme FAHMI.

Présents ou Représentés : 31

πππππ

Monsieur le Maire introduit Madame SPIERS et lui demande de se présenter.

Madame SPIERS indique qu'elle est issue d'une famille de Bourg-la-Reine et qu'elle a toujours suivi ce qui se passait à Bourg-la-Reine. Elle précise qu'elle a effectué tout son parcours scolaire sur la Ville et indique être prête à s'investir. Elle précise qu'elle est juriste de formation et qu'elle travaille dans une maison d'édition. Elle ajoute être très heureuse de s'intégrer au conseil et souhaite se mettre rapidement au travail.

Monsieur le Maire la remercie

Madame PERPERE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

πππππ

Monsieur le Maire demande à Monsieur DEBAILLEUL s'il a reçu des demandes de modification pour le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur DEBAILLEUL répond par la négative.

Monsieur le Maire demande si certaines modifications souhaitent être apportées en séance.

Aucune demande n'est formulée.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Février 2011, est adopté à l'unanimité

πππππ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBAILLEUL qui rend compte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir votée par le Conseil Municipal.

**1/ Décision relative à la modification de la régie d'avances des menues dépenses.**

Il est décidé que les dépenses effectuées au moyen de la régie d'avances des menues dépenses seront payées selon les modes de règlement suivants : en numéraire et par chèque.

∞∞∞∞∞∞∞

**2/ Décision de passer avec la Société IDA concept un avenant n°1 au contrat d'études pour une mission de faisabilité et de programmation pour le Centre d'Animation, d'Expression et de Loisirs.**

Il est conclu avec la Société IDA Concept, un avenant au contrat d'études pour une mission de programmation relative au projet de restructuration et d'extension du Centre d'Animation, d'Expression et de Loisirs, ayant pour objet de retirer de l'étude le site de La Poste, d'étendre la mission à deux autres sites, la Bibliothèque 7, Rue Le Bouvier, le terrain communal sis 9-11, Rue des Rosiers, et de fixer le coût d'une réunion supplémentaire éventuelle.

Montrant du contrat initial : 21 975 euros HT, soit 25 564,50 euros TTC

Montant de l'avenant n°1 : 3 750 euros HT, soit 4 485 euros TTC

Nouveau montant du contrat : 25 125 euros HT, soit 30 049,50 euros TTC

Coût d'une réunion supplémentaire : 400 euros HT, soit 478,40 euros TTC.

∞∞∞∞∞∞

**3/ Décision relative à la passation d'un contrat de prestation de services avec la Société ALTEC pour le nettoyage de services de la mairie annexe en remplacement temporaire d'un agent.**

Il est approuvé la passation d'un contrat de prestation de services avec la Société ALTEC pour le nettoyage des services de la Mairie annexe. Cette décision est à rattacher avec la décision 21. Dans un premier temps l'état de l'agent a nécessité son remplacement par une entreprise extérieure. Dans un second temps son état a nécessité une prolongation d'un mois.

Le montant total des prestations s'établit sur une base globale et forfaitaire à la somme de 983,33 euros TTC par mois.

∞∞∞∞∞∞

**4/ Décision de conclure avec l'Entreprise TN un avenant au marché de prestations de service relatif au nettoyage de la vitrerie multi sites de la Ville de Bourg-la-Reine.**

Il est conclu avec l'entreprise TN domiciliée au 1, place Paul Verlaine à Boulogne Billancourt – 92100, un avenant au marché de prestations de service relatif au nettoyage de la vitrerie multi sites de la Ville de Bourg-la-Reine.

Le montant annuel de l'avenant ayant pour objet d'inclure en prestation identique la Maison de Quartier des Bas Coquarts s'élève à 1.588,00 HT soit 1.899,25 € TTC.

Le montant total des prestations, objet du marché précité, passe ainsi de 29.690,00 € HT à 31.278,00 € HT soit 37.408,49 € TTC.

∞∞∞∞∞∞

*Madame Le JEAN absente à l'ouverture arrive à 19 heures 09.*

**5/ Décision relative à la subdélégation du droit de préemption urbain à la Ville de Paris, sur les lots n°5, 27, 8, 11 et 20 (totalisant 131/1000èmes des PCG), dépendant de l'ensemble immobilier sis à Bourg-la-Reine, 13, Boulevard Carnot (adresse postale 13 bis, Boulevard Carnot), cadastré section P n°121, en vue de la réalisation de l'extension du centre de secours des Sapeurs Pompiers.**

En application de la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2008, le droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°s 5, 27, 8, 11 et 20, totalisant les 131/1000èmes des PCG, et dépendant de l'ensemble immobilier 13, Boulevard Carnot (adresse postale 13 bis, Boulevard Carnot), cadastré section P n°121, sis à Bourg-la-Reine, est subdélégué à la Ville de Paris, en vue de la réalisation de l'extension du centre de secours des Sapeurs Pompiers.

∞∞∞∞∞∞

**6/ Décision approuvant dédommagement suite au dégât des eaux en date du 20 juillet 2009.**

Il est accepté le dédommagement obtenu au titre de l'indemnité pour un montant de 2 362,72 euros pour le dégât des eaux survenu au service des affaires scolaires le 20 juillet 2009 (fuite durant un week-end d'un ballon d'eau situé à l'étage supérieur dont la cuve a cédé).

∞∞∞∞∞∞

**7/ Décision de conclure avec le groupement SPOUTNIK Architecture (mandataire) et ASTEO un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la couverture des tennis de Bourg-la-Reine.**

Il est conclu avec le groupement composé du Cabinet SPOUTNIK Architecture (mandataire), domicilié au 7 rue Saint Claude à Paris – 75003, et du Bureau d'Etudes structures ASTEO, 11-13 rue des Aulnes à Limonest – 69760, un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée, relatif aux travaux de réhabilitation de la couverture des tennis sis 25 rue de la Bièvre à Bourg-la-Reine.

La mission de maîtrise d'œuvre se décomposera en deux tranches :

- Tranche ferme : diagnostic (DIAG) avec étude comparative complète de faisabilité entre une solution toile tendue et toute autre solution avantageuse.
- Tranche conditionnelle: mission de base « loi MOP » avec les éléments de missions suivants :
- Avant Projet (AVP)
- Projet (PRO)
- Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)
- Visa (VISA)
- Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

Cette mission de base portera sur la solution technique retenue par la Maîtrise d'Ouvrage au terme des études de diagnostic (DIAG).

La tranche conditionnelle pourra être affermie en décembre 2011.

Les conditions de rémunérations :

- montant forfaitaire des honoraires en Tranche ferme : 16 000 € HT
- Taux de rémunération en Tranche conditionnelle : 11 % de la valeur des travaux
- Taux de tolérance pour le coût prévisionnel des travaux : 5 %
- Taux de tolérance pour le coût de réalisation des travaux : 5 %

oo oo oo oo oo

#### **8/ Décision relative à la passation d'une convention-cadre, pluriannuelle de partenariat financier avec le CNFPT.**

Il est décidé la passation, l'exécution et le règlement d'une convention-cadre pluriannuelle de partenariat financier avec le CNFPT visant à simplifier et alléger les circuits et la procédure administrative sur 2011 et 2012.

Les tarifs en vigueur applicables sont les suivants :

- 700 euros/jour/groupe
- 70 euros/jour/stagiaire pour les formations bureautiques et informatiques
- 47 euros/jour/stagiaire pour les autres formations
- 77 euros/jour/stagiaire pour les formations sécurité
- 50 euros/jour/stagiaire pour les formations des agents chargés de la mise en œuvre hygiène et sécurité.

oo oo oo oo oo

#### **9/ Décision relative au contrat de maintenance avec la Société ACI pour le logiciel RELAIS'SOFT.**

Il est approuvé le contrat de maintenance à passer avec la Société ACI pour garantir, à tout moment, les corrections des anomalies de fonctionnement du logiciel de gestion pour le Relai Petite Enfance et afin de bénéficier de toutes les améliorations du progiciel lors de nouvelles versions, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2011 pour une durée d'un an ferme. Ce contrat se renouvellera ensuite annuellement par reconduction expresse avant le 1<sup>er</sup> Février de chaque année sans pouvoir toutefois excéder 5 ans.

Le montant annuel du contrat est de 250 euros HT.

oo oo oo oo oo

#### **10/ Décision relative à la convention concernant les modalités de collaboration entre la ville de Bourg-la-Reine et Madame Soazig Kerzerho, Psychologue clinicienne libérale, dans le cadre du PRE et de la mise en place d'un groupe de médiation thérapeutique pour des enfants et des jeunes.**

Il est conclu un contrat avec Mme Soazig KERZERHO pour recevoir et assurer un groupe de médiation thérapeutique à l'attention des enfants et des jeunes qui lui seront adressés expressément par la coordonnatrice du PRE de la Ville de Bourg-la-Reine.

Durée de la prestation : 1 heure 30 par séance à savoir, un samedi sur deux de 13h30 à 15 h

La vacation forfaitaire est fixée à 40 euros TTC de l'heure effectuée, soit 60 euros TTC par séance.

oo oo oo oo oo

#### **11/ Décisions relatives aux concessions de terrain dans le cimetière communal (9899, 9907, 9908, 9909, 9910, 9911, 9912, 9913, 9914).**

Nom du demandeur	N° concession	N° Plan	Durée et qualité de la concession
Mademoiselle Sabine Emmanuelle RAINAUD et Monsieur Matthieu, Guillaume RAINAUD	9899	A08	Concession nouvelle décennale
Madame Rosa, Maria MERCILLON née SCHWARZ	9907	2411	Concession nouvelle cinquantenaire
Madame Nicole Andrée Céline LACHAUX née DAVID et de Monsieur Michel François LACHAUX	9908	2416	Concession nouvelle cinquantenaire
Monsieur Claude JOSSE	9909	2899	Renouvellement concession trentenaire
Monsieur Jean, Roland GRARD	9910	2781	Concession nouvelle cinquantenaire

Madame BRIENS née POSTEL et Monsieur Robert HAZAERS	9911	3419	Renouvellement concession trentenaire
Monsieur Patrick HURON	9912	2212	Renouvellement concession décennale
Mademoiselle Merija née SURDUTS	9913	3000	Renouvellement concession trentenaire
Madame Catherine Thérèse MAGNY née BINDA	9914	4521	Renouvellement concession trentenaire

oo oo oo oo oo

**12/ Décision relative à la passation d'un marché à procédure adaptée relatif aux fournitures de produits et de matériels d'entretien et de consommables.**

Il est approuvé la passation d'un marché à procédure adaptée relatif aux fournitures de produits et de matériels d'entretien et de consommables pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Les lots sont attribués à :

- Lot 1 – Société ARGOS, pour un montant minimum de 10 000 euros HT et un maximum de 20 000 euros HT
- Lot 2 – Société BARTHOLUS pour un montant minimum de 12 000 euros HT et un maximum de 22 000 euros HT
- Lot 3 – Société DAUGERON pour un montant minimum de 7 000 euros HT et un maximum de 17 000 euros HT
- Lot 4 – Société ARGOS pour un montant minimum de 6 000 euros HT et un maximum de 13 000 euros HT
- Lot 5 – Société SAS INTERPACK pour un montant minimum de 1 000 euros HT et un maximum de 3 000 euros HT.

oo oo oo oo oo

**13/ Décision de passer un marché à procédure adaptée avec la Société DELTAWATT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.**

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec la société DELTAWATT, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

Le montant forfaitaire des prestations s'élève après négociation à 22 100 € HT soit 26 431,60 € TTC. Le coût journalier d'intervention est de 594,89 € HT.

Le but de ce marché est d'optimiser le marché de fourniture des matières premières

oo oo oo oo oo

**14/ Décision de conclure avec l'Entreprise MAJORDOME Services un avenant au marché de prestations de service relatif au nettoyage de différents locaux de la Ville de Bourg-la-Reine.**

Il est conclu avec l'Entreprise MAJORDOME Services un avenant au marché de prestations de service relatif au nettoyage de différents locaux de la Ville de Bourg-la-Reine.

Le montant annuel du marché de base est de 35 600 euros HT.

L'avenant a pour objet :

- d'augmenter la durée du marché de trois mois et demi pour 2010 – 2011 soit du 13/09/2010 au 31/12/2011. Le coût supplémentaire s'élève à 10 384 euros HT soit un total de 45 984 euros HT,
- d'ajouter un nouveau bâtiment, la Maison de Quartier des Bas-Coquarts, qui nécessitera des prestations de services de nettoyage de ses locaux. Ces prestations complémentaires d'un montant de 2 400 euros HT par mois sont prévues pour 10 mois à compter du 1 /03/2011 jusqu'au 31/12/2011

Le nouveau montant du marché initial pour l'année 2010/2011 passe ainsi à 69 984 euros HT (45 984 euros + 24 000 euros).

Les sociétés MAJORDOME et ALTEC interviennent sur différents bâtiments. Le projet consiste à regrouper les différents marchés existants et à externaliser certaines prestations pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

oo oo oo oo oo

**15/ Décision relative à la conclusion d'un bail d'habitation enter la Ville de Bourg-la-Reine et Monsieur et Madame Michel LAUTRE.**

Il est conclu un bail d'habitation à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2011 avec M. et Mme Michel LAUTRE pour l'appartement de 4 pièces de 87 m<sup>2</sup>, situé à Voisins-Le-Bretonneux, attribué à Monsieur DEBAILLEUL par utilité de service.

Le montant du loyer mensuel s'élève à 1 230 euros.

oo oo oo oo oo

**16/ Décision relative à la passation d'une convention de formation avec FFBD SELF DEFENSE.**

Il est décidé la passation, l'exécution et le règlement d'une convention de formation avec la FFBD SELF DEFENSE pour le stage « Formation initiale au maniement du bâton de défense Tonfa » pour deux agents de la police municipale du 21 au 25 février et du 25 au 29 avril 2011 pour un montant de 1 200 euros.

oo oo oo oo oo

**17/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec l'Association AJR.**

Il est conclu une convention d'occupation du domaine public avec l'Association AJR pour la mise à disposition de salles au sein de la Maison de Quartier des Bas-Coquarts, pour une durée d'un an à compter du 7 mars 2011, reconductible pour une année.

Le présent contrat d'occupation du domaine public communal est consenti à titre gratuit, et l'occupant prend à sa charge l'abonnement téléphonique et sa consommation pour le poste situé dans le bureau qu'il occupe.

oo oo oo oo oo

**18/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec l'Association AUFEM.**

Il est conclu une convention d'occupation du domaine public avec l'Association AUFEM pour la mise à disposition de salles au sein de la Maison de Quartier des Bas-Coquarts, pour une durée d'un an à compter du 7 mars 2011, reconductible pour une année.

Le présent contrat d'occupation du domaine public communal est consenti à titre gratuit, et l'occupant prend à sa charge l'abonnement téléphonique et sa consommation pour le poste situé dans le bureau qu'il occupe.

oo oo oo oo oo

**19/ Décision de conclure avec l'Entreprise DIPAN France SA un contrat de maintenance de nettoyage des hottes et des filtres des cuisines de la Ville de Bourg-la-Reine.**

Il est décidé la passation du contrat pour l'entretien des hottes des cuisines des écoles et des crèches de la Ville avec la Société DIPAN France SA, pour un montant annuel de 6.264,62 euros TTC.

Le présent contrat est conclu à compter de la notification du présent marché jusqu'au 31/12/2011. Le marché sera renouvelable expressément, par période d'un an, deux fois, soit au maximum jusqu'au 31/12/2013.

oo oo oo oo oo

**20/ Décision de conclure une convention de partenariat avec la Société « La Ferme Bus'Onnière ».**

Il est décidé la passation d'une convention de partenariat entre la Ville et la Société « La Ferme Bus'Onnière » pour une animation de découverte des animaux.

Cette représentation aura lieu le jeudi 5 mai 2011, à la crèche collective 1 bis, Rue des Rosiers, qui en ce jour accueillera la crèche familiale sise 18, Rue des Rosiers. Elle aura lieu également le vendredi 6 mai 2011 à la crèche collective 108, Boulevard du Maréchal Joffre.

Le montant total du spectacle s'élève à 1 200 euros TTC. Chaque structure prendra en charge le tiers de ce montant soit 400 euros TTC chacune.

oo oo oo oo oo

**21/ Décision de passer un avenant au contrat de prestation de services avec la Société ALTEC pour le nettoyage des services de la Mairie annexe en remplacement temporaire d'un agent.**

Il est décidé la passation d'un avenant au contrat de prestation de service avec la Société ALTEC pour le nettoyage des services de la Mairie annexe en raison de l'indisponibilité ponctuelle d'un agent qui est prolongée d'un mois.

Le montant total des prestations s'établit sur une base globale et forfaitaire à la somme de 983,33 euros HT.

oo oo oo oo oo

**22/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec la Société Productions NEROLIA pour la prestation d'un atelier L'art du parfumeur pour les Rencontres Vert Avril 2011, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine.**

Il est décidé la passation d'un contrat avec la Société Productions NEROLIA pour la prestation d'un atelier « L'art du parfumeur » pour les Rencontres Vert Avril des 29 et 30 avril 2011.

La présente mission est arrêtée à la somme de 650 euros TTC.

oo oo oo oo oo

**23/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec Monsieur Philippe MOINGT-MANDRAGORE pour la présence d'un animateur/présentateur pour les Rencontres Vert Avril 2011, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine.**

Il est décidé la passation d'un contrat avec Monsieur Philippe MOINGT-MANDRAGORE pour la prestation d'un animateur/présentateur pour les Rencontres Vert Avril des 29 et 30 avril 2011.

La présente mission est arrêtée à la somme de 925 euros TTC.

oo oo oo oo oo

#### 24/ Décision de passer une convention de formation avec DAILY GOLF.

Il est décidé la passation, l'exécution et le règlement d'une convention de formation avec DAILY GOLF pour le stage « Golf » en milieu scolaire du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Juin 2011 pour un montant de 300 euros.

oo oo oo oo oo

#### 25/ Décision de conclure un contrat d'assurance avec Monsieur STEFANOV, agent Général GAN Assurances.

La ville organise une manifestation afin de sensibiliser les écoles, les centres de loisirs et le grand public aux enjeux de l'eau, avec la présence d'un Mobil'Eau du 24 Mars 2011 au 30 Mars 2011 inclus.

Il est conclu un contrat d'assurance entre la Ville de Bourg-la-Reine et Gan Assurances afin d'assurer le « Mobil'eau » pour la durée de la manifestation pour une prime de 1 300,04 euros TTC.

πππππ

Monsieur le Maire demande si certaines décisions appellent des demandes d'information complémentaire.

Monsieur Lettron concernant la décision n°5 indique que le projet d'extension du centre de secours est un projet dont le conseil n'a jamais vu la réalité. Il relève que la Ville de Paris affirme qu'il s'agit de reloger les pompiers, de leur permettre de s'entraîner et de stocker du matériel.

Monsieur Lettron souligne que l'appartement préempté est un appartement actuellement loué et que le locataire cherchait à acheter. Il relève que s'il s'agit de loger les pompiers d'autres solutions auraient pu être trouvées car les logements dans les alentours du centre ne manquent pas.

Monsieur Lettron demande le vote d'un vœu du conseil municipal demandant au Maire de retirer l'arrêté. Il indique fonder sa demande sur le fait que l'extension du centre de secours n'a pas été présentée aux élus. Il demande s'il y a un intérêt général à préempter.

Concernant la décision n°12, Monsieur Delrieu demande si le dossier a été étudié par les élus du développement durable.

Monsieur le Maire pour répondre à Monsieur Lettron, indique qu'il a été alerté par la Préfecture de Police de leur volonté de préempter. Il ajoute qu'il en a d'ailleurs averti Monsieur Lettron personnellement car il tient à ce que sur un tel sujet les personnes concernées soient informées.

Monsieur le Maire souligne que chaque fois qu'un appartement est à vendre dans l'immeuble du 13 boulevard Carnot, la Préfecture étudie la question et fait connaître sa décision. Il précise que la Ville n'intervient que sur sollicitation. Il ajoute que la Préfecture souhaite préempter en raison de l'importance pour eux de réserver cet immeuble aux familles des Pompiers, dans l'immédiate proximité du Centre de secours.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a demandé que les autorités des pompiers se déplacent pour vérifier la nécessité de cette préemption. Le Général PRIEUR s'est déplacé et a examiné l'absolue nécessité de la préemption. Après cette visite, nous avons eu la confirmation de la nécessité de faire l'acquisition de cet appartement pour le centre de secours.

Monsieur le Maire précise que le droit de préemption ne peut s'appliquer que lorsqu'il y a vente et c'est ce qui a déjà été fait pour acquérir l'ancienne maison de retraite dite de la Maison blanche. Il indique comprendre l'émotion de Monsieur Lettron et relève qu'exceptionnellement, il a demandé le déplacement sur place des autorités concernées par le projet.

Il souligne avoir pris cette décision en connaissance de cause. Il indique à Monsieur Lettron qu'il a la possibilité d'exercer un recours. En revanche, il répond qu'il n'est pas habituel de voter des motions au sein du conseil et donc il signale que la décision ne sera pas mise en débat.

Monsieur le Maire ajoute à l'intention de Monsieur Lettron que toutes les possibilités juridiques lui sont ouvertes s'il estime que la Ville a outrepassé l'application des lois et règlements.

Monsieur Lettron indique que la Ville n'a jamais préempté sur l'acquisition d'un logement quand il y avait un locataire qui souhaitait acheter. Il ajoute que la Ville n'a pas connaissance du projet d'extension du centre de secours.

Monsieur Lettron pense que l'émission d'un vœu permettra aux conseillers municipaux de s'exprimer sur un tel projet et que certaines décisions méritent un avis lorsqu'elles sortent de l'ordinaire.

Monsieur Lettron trouve que la notion d'intérêt général est légère dans ce projet. Il souligne que s'il y a un intérêt public, il faut faire une déclaration d'utilité publique. Il ajoute ne pas trouver en quoi la présence d'un locataire non pompier nuirait à la mission de service public.

Monsieur le Maire indique comprendre l'émotion de Monsieur Lettron.

Il demande une suspension de séance de 15 minutes. La séance est suspendue à 19h45.

La séance reprend à 20h03.

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue de la concertation qu'il a eue avec les membres de la majorité, il maintient sa position et n'accepte pas le dépôt d'un vœu. Il annonce que comme un certain nombre de questions se posent sur le projet, il demandera à l'autorité préfectorale ou aux pompiers de s'exprimer, lors d'une commission Urbanisme, sur la nécessité de cette préemption et également, sur le plan de développement du centre de secours.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour concernant les Affaires Générales.

πππππ

## **I – AFFAIRES GENERALES**

### **1/ Installation de Madame SPIERS en qualité de Conseiller Municipal suite à la démission de Monsieur AUDOU.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*Monsieur le Maire a reçu la démission de Monsieur AUDOU de ses fonctions de Conseiller Municipal.*

*Il convient donc d'installer le suivant de la liste « Ensemble pour Bourg-la-Reine ».*

~~~~~

Monsieur le Maire indique que Monsieur Audou a décidé pour des raisons personnelles de s'établir hors de la commune. Monsieur le Maire le remercie pour son action au service de la Ville notamment pour la sauvegarde du commerce de proximité ainsi que pour sa compétence et sa disponibilité.

oooooo

### **2/ Election des membres des commissions suite à la démission de Monsieur AUDOU et les démissions respectives de Madame KHALED et Monsieur GONTHIER des commissions Jeunesse et Politique de la Ville et Affaires Sociales et Familiales.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*Suite à la démission de Monsieur Bruno AUDOU du Conseil Municipal, il convient de désigner ses remplaçants au sein des différentes commissions dont il était membre à savoir la Commission Urbanisme et Cadre de Vie et la Commission Culture.*

*Monsieur le Maire a également reçu la démission de Monsieur Hervé GONTHIER de la commission des Affaires Sociales et Familiales et de Madame Khaled de la commission Jeunesse, Politique de la Ville et Patrimoine.*

*Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.*

*Les membres sont désignés au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y renoncer.*

*Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner les remplaçants de Messieurs AUDOU et GONTHIER et de Madame KHALED pour les Commissions Urbanisme et Cadre de Vie, Culture, Affaires Sociales et Familiales et la Commission Jeunesse, Politique de la Ville et Patrimoine.*

~~~~~

Monsieur le Maire propose Madame Spiers pour rejoindre la commission Urbanisme et Cadre de Vie, Culture et Animation, Monsieur Gonthier pour la commission Jeunesse et Politique de la Ville et Madame Khaled pour la Commission des Affaires Sociales.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidats. Aucune autre candidature n'est présentée.

Monsieur le Maire demande si certains membres souhaitent un vote à bulletin secret. Aucune demande n'est faite en ce sens.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

#### Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 31

oooooo

### **3/ Election d'un membre de la commission d'appel d'offres suite à la démission de Monsieur AUDOU.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, cette commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3.500 habitants et plus, par le Maire ou son représentant, Président, et par cinq membres du Conseil Municipal élus par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*L'article 22 du Code des Marchés Publics 2006 dispose également qu'il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, selon les mêmes modalités.*

*Suite à la démission de Monsieur Bruno AUDOU du Conseil Municipal, il convient de désigner son remplaçant au sein de la Commission d'Appel d'Offres.*

~~~~~

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Gonthier, actuellement suppléant comme titulaire et Madame Schoeller comme suppléante.

Il demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est présentée.  
Monsieur le Maire demande si certains membres souhaitent un vote à bulletin secret. Aucune demande n'est faite en ce sens.  
Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 31

*Mme LE JEAN quitte la séance à 20 heures 10 en donnant pouvoir à Mme PERPERE.*

κκκκκ

Monsieur le Maire propose de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour concernant l'Urbanisme et le Cadre de Vie et donne la parole à Madame PARESIS.

## **II – URBANISME ET CADRE DE VIE**

### **1/ Approbation du bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2010.**

Madame PARESIS présente le rapport :

*L'article L 2241-1 2<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que : " le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".*

*En application de ce texte, ledit bilan retrace les opérations immobilières effectuées en 2010 par la Commune, soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'une personne agissant dans le cadre d'une convention pour le compte de la ville, sur le territoire communal.*

*Le présent document récapitule dans le tableau ci-annexé les différentes opérations d'acquisitions et de cessions effectuées sur l'exercice budgétaire 2010.*

*Il ressort de ce bilan (en annexe) qu'une seule opération de cessions immobilières a été accomplie en 2010 par la commune.*

*En effet, dans le cadre d'une vente de gré à gré, la ville de Bourg-la-Reine a cédé un bien immobilier, libre de toute occupation et incorporé dans son domaine privé, dont elle n'avait plus l'usage.*

*Il s'agit d'un appartement composé de 5 pièces, ainsi que ses dépendances (une cave et une place de stationnement boxé), intégré dans un ensemble immobilier sis 82 avenue du Général Leclerc/63 boulevard du Maréchal Joffre/ 3 passage Alixia à Bourg-la-Reine.*

*Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions.*



**TABLEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS D'IMMEUBLES ET DROITS REELS IMMOBILIERS INTERVENUES SUR LA COMMUNE DE BOURG-LA-REINE EN 2010**

*Article L.2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales*

| <i>Date de l'acte</i> | <i>Nature de l'opération</i> | <i>Localisation du bien</i>                                                            | <i>Cadastre</i> | <i>Contenance cadastrale</i> | <i>Nature du bien</i>                                                                                      | <i>Ancien propriétaire</i> | <i>Prix et date d'acquisition</i>                 | <i>Cédant</i>           | <i>Cessionnaire</i>                            | <i>Conditions de vente</i> | <i>Date de décision de cession ou acquisition</i>           | <i>Prix</i>                                                                     |
|-----------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 5/05/2010             | Cession                      | 82 avenue du Général Leclerc/<br>3 passage Alixia /<br>63 boulevard du maréchal Joffre | J<br>n°159      | 4832 m <sup>2</sup>          | Un appartement (lot 154) avec ses dépendances (cave (lot 314) et une place de stationnement boxé (lot 204) | SCI Alixia                 | Acte de dation en paiement en date du 29 mai 1990 | Ville de Bourg-la-Reine | Mme et M. TAYART DE BORMIS Charlotte et Pierre | Vente de gré à gré         | Délégation du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2009 | 630 000 € comprenant 22 050 € de frais d'agence (prix net vendeur de 607 950 €) |

Aucune acquisition n'a été réalisée durant l'exercice budgétaire 2010.

~~~~~

Monsieur le Maire demande si cette présentation appelle des questions.

Aucune demande n'est formulée.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 31

oo oo oo oo oo

**2/ Approbation de la convention à passer avec l'OPH de la ville de Bourg-la-Reine relative à la mise à disposition à la commune des espaces extérieurs de la Résidence Normandie en vue de leur aménagement.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*L'Office Public de l'Habitat de la ville de Bourg-la-Reine, est actuellement propriétaire d'un ensemble immobilier à usage de logement locatif social, dénommé résidence Normandie, sis à Bourg-la-Reine 11 à 17, avenue de Montrouge, cadastré section A n° 96, 97 et 99, d'une superficie totale de 15 517 m<sup>2</sup>, dont 4 100 m<sup>2</sup> de surfaces bâties.*

*Dans le cadre d'un contrat de ville, la commune a entrepris des opérations destinées à améliorer le cadre de vie de ce quartier, et projette, à cet effet, de réaménager les espaces extérieurs et publics bordant la résidence Normandie, située avenue de Montrouge, face à la Résidence Lafayette.*

*C'est dans cette optique qu'elle a, en 2009, entrepris de réaliser une aire de jeux pour enfants dans la partie arrière de la résidence Lafayette appartenant à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine, dans le cadre d'une mise à disposition dudit terrain d'une durée de 10 ans. Une maison de quartier a également été construite à côté de la résidence Lafayette.*

*Aujourd'hui, la commune souhaite poursuivre ses actions du côté impair de l'avenue de Montrouge et envisage de réhabiliter les espaces extérieurs bordant la résidence Normandie, propriété de l'Office Public de l'Habitat de la ville de Bourg-la-Reine.*

*Un projet de réaménagement a été élaboré par la commune et l'office en concertation avec les habitants et les résidents de l'ensemble immobilier.*

*Ledit projet nécessite d'établir une convention entre la commune et l'Office portant sur les modalités de mise à disposition de ces espaces et notamment le fonctionnement et la répartition des charges entre les deux parties.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition par l'OPH de la ville de Bourg-la-Reine, au profit de la ville de Bourg-la-Reine, des espaces extérieurs de la résidence Normandie, afin de revaloriser cet ensemble immobilier et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents y afférent.*

~~~~~

Monsieur le Maire demande si cette présentation appelle des questions.

Monsieur Peschanski souhaite savoir si la Ville a reçu des assurances de la Région sur le versement de la subvention et demande si cette mise à disposition va diminuer le patrimoine de l'office et grever sa capacité d'endettement.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Debailleul répond que l'office restant propriétaire de son patrimoine, la mise à disposition des espaces verts n'impacte pas sa capacité d'endettement.

Madame Paresys indique que la convention est consultable.

Monsieur Lettron demande si on peut lui envoyer par mail.

Madame Paresys lui donne en séance.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil d'Administration de l'OPHLM de Bourg-la-Reine s'est réuni jeudi dernier et a à l'unanimité décidé d'approuver la convention.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 31

oo oo oo oo oo

**3/ Examen de l'autorisation à donner à la société Trans' Action Vidéo Service, occupant du bâtiment sis 66, bd du Maréchal Joffre, dépendant du domaine public, en vue de modifier la façade de ce bâtiment et de déposer une déclaration préalable.**

Madame PARESYS présente le rapport :

La ville de Bourg-la-Reine a conclu avec la Société Trans'Action Video Service un contrat d'occupation privative du domaine public en date du 15 décembre 2010, prenant effet à compter du 15 janvier 2011.

Le gérant de cette société souhaite effectuer sur ce local des travaux de modification d'aspect extérieur comportant un ravalement des façades sud et est et la pose d'enseignes.

Les travaux de ravalement sont soumis à déclaration préalable en application de l'article R421-17 du code de l'urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser cette société à déposer une déclaration préalable en application de l'article R 421-17 du code de l'urbanisme.

~~~~~

Monsieur le Maire demande si cette autorisation appelle des questions.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire passe au vote

**Résultat du Vote :**

Votants : 31

Pour : 31

oooooooo

Monsieur le Maire remercie Madame PARESYS et donne la parole à Monsieur LOREC pour l'exposé des travaux de la Commission Gestion Financière et Budgétaire.

**III - GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE**

**1/ Approbation de la taxe foncière sur les propriétés bâties – suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation.**

Monsieur LOREC présente le rapport :

La Sous-préfecture d'Antony nous a informé que la délibération du 15 décembre 2010 n'était pas en accord avec l'article 1383 du code général des impôts. En effet, elle supprimait l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles à usages d'habitation achevés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. De ce fait, elle excluait du champ de la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, tous les immeubles à usage d'habitation achevés entre 1992 et 2011 et qui connaîtraient des modifications. Il convient de modifier cette délibération et de remplacer la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 par celle du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Pour rappel, le code général des impôts dispose, dans son article 1383, que les logements nouveaux, reconstructions, ou additions de construction bénéficient d'une exonération de la taxe foncière bâtie, durant deux années suivant celle de leur achèvement sauf si la commune décide de la supprimer pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier la délibération du 15 décembre 2010 en prenant les mesures suivantes :

- de supprimer l'exonération de 2 ans, pour la part communale de taxe foncière bâtie pour tous les nouveaux immeubles à usage d'habitation achevés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- Cette exonération s'applique aux logements achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement le Maire-Adjoint délégué à la gestion financière et budgétaire, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

	2010	
Bourg-la-Reine	15,08%	
Antony	17,42%	pas d'exonération sur la commune
Châtenay-Malabry	17,02%	pas d'exonération sur la commune (1993)
Le Plessis-Robinson	20,04%	pas d'exonération sur la commune (1992)
Sceaux	21,62%	pas d'exonération sur la commune
Verrières le Buisson	19,69%	pas d'exonération sur la commune

~~~~~

Monsieur le Maire demande si cette autorisation appelle des questions.

Madame Thibaut indique qu'elle aura la même position que lors du conseil du 15 décembre et qu'elle s'abstiendra car cette exonération soulageait en priorité les petits budgets.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 30

Abstention : 1 (Mme Thibaut)

oo oo oo oo oo

**2/ Approbation des subventions aux associations supérieures à 23 000 € pour l'exercice 2011.**

Monsieur LOREC présente le rapport :

Les associations dont les subventions sont supérieures à 23 000 euros sont les suivantes :

A.J.R.  
A.S.A.D.  
A.S.B.R.  
C.A.E.L.  
G.E.P.S.M.

Suite à la réunion préparatoire du 23 mars 2011, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à :

a) l'Association des Jeunes Réginauburgiens (AJR) : une subvention de fonctionnement d'un montant de 102 000 €

b) l'Association de Soins à Domicile (ASAD) : une subvention de fonctionnement d'un montant de 137 685 €.

c) l'Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR) : une subvention de fonctionnement d'un montant de 114 560 €.

d) le Centre d'Animation et de Loisirs (CAEL) : une subvention de fonctionnement d'un montant de 390 945 €.

e) le Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (GEPMSM), une subvention de fonctionnement d'un montant de 76 000 €.

Pour rappel :

| Voté en 2009                               | Subv en FCT    | Subv d'équipt | Subv except. | Total          |
|--------------------------------------------|----------------|---------------|--------------|----------------|
| <b>ASSOCIATIONS avec CONVENTION D OBJ.</b> | <b>811 500</b> | <b>7 800</b>  | <b>3 163</b> | <b>822 463</b> |
| A.J.R.                                     | 106 000        |               | 3 163        | 109 163        |
| A.S.A.D.                                   | 135 000        |               |              | 135 000        |
| A.S.B.R.                                   | 112 000        |               |              | 112 000        |
| C.A.E.L.                                   | 383 500        | 7 800         |              | 391 300        |
| G.E.P.S.M.                                 | 75 000         |               |              | 75 000         |

~~~~~

Monsieur Lorec précise qu'il s'agit de voter les subventions de fonctionnement, les subventions d'investissement et les subventions exceptionnelles seront votées après le passage en commission spécialisée.

Il précise que cette année, pour l'augmentation des subventions, une lettre a été envoyée aux associations pour cadrer les demandes de subvention. Il ajoute que la Ville paye également les flux d'énergie (éclairage, chauffage, eau) dans les locaux des associations et que ceux-ci ont augmenté fortement de 4 à 5 %.

Concernant les principes pour l'augmentation des subventions, Monsieur Lorec explique que les associations ont été réparties en deux catégories : celles de Bourg-la-Reine et celles hors Bourg-la-Reine. Pour celles hors Bourg-la-Reine, l'augmentation a été de 0 %. Pour les associations réginauburgiennes une distinction a été faite entre celles avec personnel et celles sans. Pour celles sans personnel l'augmentation de la subvention a été de 0 % et celle avec personnel de 0,5%. Il ajoute que toute première demande ne donne pas lieu à versement de subvention.

Monsieur Lorec précise que pour les subventions aux associations supérieures à 23 000 €, les conventions d'objectifs et de moyens seront présentées à la commission finance avec, pour toutes les associations, une réussite des objectifs et pour certaines comme le CAEL une évolution du périmètre à prévoir dans la nouvelle convention.

Monsieur Delrieu constate que le choix a été fait de limiter l'augmentation des subventions. Il se questionne sur le principe d'une approche comptable du soutien de la Ville aux associations.

Il relève qu'aujourd'hui il existe une tradition historique sur les montants des subventions aux associations. Il souhaite savoir d'où viennent les différents montants attribués aux associations. Il demande si le choix est fait en fonction du poids social ou sur une hiérarchie en fonction des interventions des associations sur la ville. Il souhaite qu'une hiérarchie claire soit établie entre les associations pour le versement des subventions.

Monsieur Sergent indique qu'en ce qui concerne le GEPSM, la subvention sera revue en cours d'année car actuellement une étude est en cours sur l'action sociale de cette association.

Monsieur Peschanski relève qu'il faudrait prendre en compte les apports extérieurs pour connaître les subventions indirectes notamment dans le paiement des flux et les subventions exceptionnelles. Il considère que la part inégale du personnel dans les associations rend inégale l'attribution des subventions.

Concernant l'AJR, Monsieur Peschanski demande s'il y a une erreur de frappe car il est écrit 102 000 € dans la note de synthèse et 108 000 € dans d'autres documents. Pour l'ASAD, il s'interroge sur sa gestion. Il ne cautionne pas la reconduction d'année en année de la subvention alors que des questions se posent sur la gestion. Il indique que cette reconduction quasi automatique risque de remettre en cause la mission.

Monsieur Peschanski demande à ce que le vote se fasse association par association, dans la mesure où un vote bloqué ne fait pas valoir la situation particulière de chaque association.

Monsieur Lorec répond que pour l'AJR, le conseil va voter 102 000 € et ensuite, par le biais d'un versement de la Région à la Ville, l'AJR percevra de la Ville une subvention supplémentaire de 6 000 €.

Monsieur Peschanski souhaite savoir à quoi correspond ces 6 000 €

Monsieur Lorec répond ne pas connaître les demandes de l'AJR vis-à-vis de la région.

Monsieur le Maire retient la suggestion des votes séparés.

Monsieur Lorec relève qu'il n'y a pas une approche comptable vis-à-vis de ces associations car par le biais des conventions d'objectifs et de moyens, on tient compte des subventions indirectes et on fixe les objectifs et les moyens.

Monsieur Peschanski demande pourquoi la subvention de l'AJR n'a pas augmenté de 0,5 %

Monsieur Lorec répond qu'il a écrit aux associations pour leur demander de limiter les coûts de fonctionnement. L'AJR a respecté cette demande.

Monsieur le Maire ajoute que la mairie va équiper à ses frais, la salle informatique de la maison de quartier des Bas-Coquarts, dont l'AJR sera un des principaux utilisateurs.

Monsieur Peschanski indique que comme globalement, l'opposition a une position réservée sur la façon de traiter les subventions aux associations, ils vont s'abstenir, et voter contre pour l'ASAD.

Monsieur le Maire répond que l'ASAD a réalisé un diagnostic extérieur dont ils vont mettre en place les préconisations. Il ajoute que ce n'est pas au moment où l'ASAD s'interroge sur son avenir et étudie de nouvelles orientations qu'il faut la mettre en difficulté. Il demande donc, un vote conservatoire, pour aider l'ASAD à préparer sa nouvelle orientation.

Monsieur DURU quitte la séance avant le vote.

#### Résultat du Vote pour les associations, AJR, GEPSM, CAEL, ASBR séparément :

Votants : 31

Pour : 24

Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

#### Résultat du Vote pour l'ASAD :

Votants : 30

Pour : 23

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Monsieur DURU regagne l'assemblée.

oo oo oo oo oo

### **3/ Approbation des demandes de subventions des associations pour l'exercice 2011.**

Monsieur LOREC présente le rapport :

en euros	Subventions versées en 2010	Subventions demandées en 2011	variation
ASSOCIATIONS NON DOMICILIEES à Bourg-la-Reine	27 136	25 764	-5%
ASSOCIATIONS DOMICILIEES à Bourg-la-Reine	1 026 174	1 123 048	9%
<b>TOTAL des subventions</b>	<b>1 053 310</b>	<b>1 148 812</b>	<b>9%</b>

Dont :

Contrats Ville	18 768	25 089	34%
Associations avec conventions d'objectifs	834 350	904 580	8%
	<b>853 118</b>	<b>929 669</b>	<b>9%</b>

Les subventions budgétées en 2011 s'élèvent à :

	BP2011
Subventions de fonctionnement y compris Cucs	1 046 079
Subventions except.	20 000
Subventions d'équipement aux asso.	10 800
	<b>1 076 879</b>

Pour information, (voir exemple joint en annexe) un courrier a été envoyé en novembre 2010 aux 11 associations dont les subventions sont supérieures à 6 000 euros. 6 associations ont demandé une subvention de fonctionnement supérieure à celle qui leur avait été accordée en 2010 (voir tableau ci-dessous)

Suite aux courriers envoyés en nov.2010	voté en 2010	demandé en 2011	variation
CAEL	389 000	396 780	2%
ASAD	137 000	160 000	17%
ASBR	114 000	156 000	37%
EBR	13 350	17 000	27%
AGF	12 000	14 625	22%
AJR	108 000	108 000	
GEPsm	76 000	76 000	
ARCIA	17 200	17 200	
OFFICE DE TOURISME	17 000	17 000	
HARMONIE LA GABRIELLE	15 500	15 000	-3%
AIB (activités cucs seulement)	7 377		
	<b>906 427</b>	<b>977 605</b>	<b>8%</b>

Il est proposé au Conseil d'examiner la liste des subventions.

~~~~~

Monsieur le Maire précise que pour les associations ou institutions de la Ville à vocation sociale, la subvention votée aujourd'hui constitue une provision qui pourra évoluer en fonction de la situation sociale.

Monsieur le Maire relève que certains sont préoccupés par le fait que les subventions restent constantes. Cependant, il souligne que le mécanisme des subventions exceptionnelles permet aux associations qui souhaitent réaliser des actions particulières, de solliciter une demande de subvention particulière. Il ajoute que s'il apparaît que ces subventions exceptionnelles doivent être pérennisées, elles seront intégrées dans la subvention de fonctionnement, ce qui explique les différences constatées à ce jour.

Monsieur le Maire propose de passer au vote

| ASSOCIATIONS                                                                           | MONTANT     | RESULTAT DE VOTE                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A.R.A.I. -Association Réginauburgienne d'Amitiés Internationales                       | 1 820,00 €  | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| A.P.C.E. 92 - Association groupant les animateurs et les parents de l'Aumonerie        | 510,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| A.P.F. - Association des Paralysés de France                                           | 205,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| ARAC 92 - Association Républicaine des anciens combattants et victimes de guerre       | 50,00 €     | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| A.R.C.I.A. -Association Réginauburgienne des commerçants industriels et artisans       | 17 200,00 € | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| A.D.A.V.I.P - Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine | 1 015,00 €  | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| Association des Directeurs Généraux des Hauts de Seine                                 | 80,00 €     | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| AFRICALIENS                                                                            | 300,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| A.V.F. - Accueil des Villes Françaises                                                 | 116,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| Au fil du temps                                                                        | 2 000,00 €  | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme                                                                            |

|                                                                                       |             |                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                       |             | Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                                                                                                                                 |
| BOURG-LA-REINE de jadis à demain                                                      | 985,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                          |
| BOURG-LA-REINE environnement                                                          | 183,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                          |
| CAVALIER DE LA REINE                                                                  | 600,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                          |
| C.E.A.A.C. Comité d'entente d'associations des anciens combattants                    | 1 860,00 €  | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                          |
| Cercle philatélique                                                                   | 80,00 €     | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                          |
| F.N.A.C.A. -Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie | 255,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                          |
| Harmonie "La Gabrielle"                                                               | 12 000,00 € | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                          |
| Ile de France en Varsovie                                                             | 810,00 €    | Sortie de Mme PERPERE<br><u>Résultat du Vote</u> : Votants : 30 Pour : 23<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| Le souvenir français                                                                  | 200,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                          |



|                                                                  |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LICRA -Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme | 150,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                                                  |
| UNC -Union nationale des combattants                             | 205,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                                                  |
| A.D.P.C 92 (Association protection civile de Bourg-La-Reine)     | 1 100,00 €  | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                                                  |
| Scouts et Guides de France                                       | 1 515,00 €  | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                                                  |
| Syndicat d'Initiative                                            | 17 000,00 € | Sortie de Madame JOURNET et de Monsieur VANDAELE en tant que représentant de Monsieur ANCELIN<br><u>Résultat du Vote</u> : Votants : 29 Pour : 22<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| A.G.F. - Association Générale des Familles                       | 12 060,00 € | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                                                  |
| A.P.E.I. 92 -Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales   | 1 105,00 €  | Sortie de Monsieur DURU<br><u>Résultat du Vote</u> : Votants : 30 Pour : 23<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                       |
| C.E.L.E.E.R.S. -                                                 | 90,00 €     | Sortie de Madame PEPIN<br><u>Résultat du Vote</u> : Votants : 29 Pour : 22<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                        |
| A.C.B.S. -Amis du Conservatoire de Bourg-La-Reine/Sceaux         | 366,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)                                                                                                  |

|                                                |             |                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tandem dance 92 - Régina dance 92              | 206,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| Rencontres Poétiques                           | 305,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| E.B.R. - Espérance de Bourg-La-Reine           | 13 417,00 € | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| Judo club de Bourg-la-Reine                    | 303,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| AIDES                                          | 205,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| Amitiés, Rencontres, Loisirs                   | 410,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| Croix Rouge                                    | 2 850,00 €  | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| Fédération européenne des banques alimentaires | 505,00 €    | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |
| AUFEM                                          | 4 472,00 €  | <u>Résultat du Vote</u> : Votants : 31 Pour : 24<br>Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente) |

oooooooo

#### 4/ Approbation d'un avenant au contrat de financement du poste de la directrice du CAEL pour l'année 2011.

Monsieur LOREC présente le rapport :

Conformément aux dispositions du contrat de partenariat dans le cadre du FONJEP (Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire), les « MJC en Ile-de-France » ont adressé à la Ville un avenant pour le financement du poste de la directrice du C.A.E.L.

Au titre de l'année 2011, la participation de la Ville prévue au contrat de financement est :

- pour le poste de la directrice du CAEL de : 77 930 €

- pour les frais de gestion de : 59 €

La participation de la Ville s'élève donc à : 77 989 €.

L'évolution par rapport à 2010 est de +1%.

Pour rappel :

| FONJEP MJC en Ile de France | 2008          | 2009          | 2010          | 2011          |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Participation de la Ville   | 66 772        | 75 645        | 77 158        | 77 930        |
| Frais de gestion            | 51            | 56            | 59            | 59            |
| <b>Total</b>                | <b>66 823</b> | <b>75 701</b> | <b>77 217</b> | <b>77 989</b> |
| Evolution                   |               | 13%           | 2%            | 1%            |

en 2009, suppression de la participation de l'Etat

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant 2011 du Fonjep

~~~~~

Madame Guedj demande si ce financement vient en plus de la subvention au CAEL.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 31

Mme LANGLAIS quitte la séance à 21 heures 11 en donnant pouvoir à Mme JOURNET

\*\*\*\*\*

**5/ Approbation des délibérations de programme : Maison de quartier des Bas-Coquarts, Ecole de la République.**

Monsieur LOREC présente le rapport :

En application de l'article L 2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les délibérations de programme relatives à la maison de quartier des Bas Coquarts et à la rénovation de l'école de la République.

**DELIBERATION DE PROGRAMME : MAISON DE QUARTIER DES BAS COQUARTS**

**MAISON DES BAS COUILLARS**

DEPENSES	Réalisé 2006	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Budget 2011		TOTAL
					Reports	Inscription nouvelle	
Etudes	12 558,00	58 677,04	152 731,72	76 283,24	124 378,23		424 628,23
Travaux			157 793,15	1 210 331,08	1 055 076,13		2 423 200,36
<b>TOTAL</b>	<b>12 558,00</b>	<b>58 677,04</b>	<b>310 524,87</b>	<b>1 286 614,32</b>	<b>1 179 454,36</b>		<b>2 847 828,59</b>

RECETTES	Réalisé 2006	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Budget 2011		TOTAL
					Reports	Inscription nouvelle	
Emprunt				735 777,77		446 991,49	1 182 769,26
Autofinancement	12 558,00	58 677,04	310 524,87	245 259,26		148 997,16	776 016,33
Prêt CAF				53 545,60	85 129,40		138 675,00
Subvention Région				119 104,00	256 080,00		375 184,00
Subvention Département				132 927,69	242 256,31		375 184,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 558,00</b>	<b>58 677,04</b>	<b>310 524,87</b>	<b>1 286 614,32</b>	<b>1 179 454,36</b>		<b>2 847 828,59</b>

*Pour information :*

*Aucune dépense n'a été effectuée en 2007.*

*Estimation initiale lors de l'avant-projet définitif (valeur juin 2008) :*

- Etudes de maîtrise d'oeuvre : 48 776,60 € TTC
- Travaux : 2 251 646,04 € TTC

*La somme de 48.766,60 TTC mentionnée au niveau de l'APD correspond aux missions ESQ + APS + APD soit une partie de la mission totale de la Maîtrise d'Oeuvre. Ces missions ont été réglées en 2008.*

*La mission totale de la Maîtrise l'Oeuvre est de 164.053,02 TTC de base + Avenant de 2009 soit 269.071,70 TTC.*

*Le montant total de 424.000 euros comprend les autres études : SPS Contrôle Techniques HQE AMO.*

**DELIBERATION DE PROGRAMME : ECOLE DE LA REPUBLIQUE**

## ECOLE REPUBLIQUE

DEPENSES	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Budget 2011		TOTAL
				Reports	Inscription nouvelle	
Etudes	384 571,31	258 507,92	183 088,01	73 539,34	213 000,00	1 112 706,58
Travaux		685 663,29	2 313 019,46	1 081 177,26	3 704 000,00	7 783 860,01
<b>TOTAL</b>	<b>384 571,31</b>	<b>944 171,21</b>	<b>2 496 107,47</b>	<b>5 071 716,60</b>		<b>8 896 566,59</b>

*travaux sur 24 mois*

RECETTES	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Budget 2011		TOTAL
				Reports	Inscription nouvelle	
Emprunt		708 128,41	1 305 807,47		2 792 417,14	4 806 353,01
Autofinancement	384 571,31	236 042,80	435 269,16		930 805,71	1 986 688,98
Prêt CAF			32 716,00	54 075,00		86 791,00
Subvention Etat			4 168,52	25 831,48		30 000,00
DGE 2009			54 421,82	126 984,26		181 406,08
Subvention Région			546 151,77	576 827,75	225 000,00	1 347 979,52
Subvention Département			117 572,74	339 775,26		457 348,00
<b>TOTAL</b>	<b>384 571,31</b>	<b>944 171,21</b>	<b>2 496 107,47</b>	<b>5 071 716,60</b>		<b>8 896 566,59</b>

*Pour information : estimation initiale lors de l'avant-projet définitif (valeur décembre 2006) :*

- Etudes de maîtrise d'œuvre : 169 159,68 € TTC
- Travaux : 7 049 374,70 € TTC

*La somme de 169.159,68 TTC mentionnée au niveau de l'APD correspond à une partie de la mission totale de la Maîtrise d'Oeuvre : mission APS + la mission APD. Ces 2 missions ont été réglées en 2008.*

*La mission totale de la Maîtrise d'Oeuvre est de 631.514,57 TTC de base + avenant n° 1 en 2009 soit 760.151.13 TTC*

*Le montant total de 1.112.000 euros comprend toutes les autres d'Etudes : Missions SSI, SPS, Contrôle Technique, AMO, HQE.*

*La hausse des dépenses en travaux est due aux index d'évolution depuis 2006 et aux aléas de chantier.*

~~~~~

Madame Thibaut relève que l'avenant de maîtrise d'œuvre pour la maison de quartier est de 64 % et de 20 % pour l'Ecole République et l'augmentation des coûts des travaux de 8 à 10 %. Elle trouve que pour l'école République, le projet est surdimensionné par rapport aux besoins de l'école. Elle ajoute que lors de la décision de lancement d'un programme, il paraît indispensable d'englober l'ensemble des études pour avoir une vision plus juste du coût complet du programme. Elle demande des votes séparés.

Monsieur Peschanski souhaite savoir d'où vient l'écart dans la maîtrise d'œuvre. Il indique que pour les prochaines opérations, il ne faut pas renouveler l'erreur sur le chiffrage de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Sergent indique que le coût des travaux pour la maison de quartier a augmenté de 7,5% et pour l'école République de 10%.

Monsieur Duru répond que l'écart dans la maîtrise d'œuvre est dû à la mission HQE. Il ajoute que ces chiffres sont déjà connus puisqu'ils ont déjà été votés.

Monsieur Duru souligne que réduire la rénovation de l'école République à une simple mise en peinture est scandaleux et méprise le travail des élus et du conseil municipal précédent, le projet ayant été approuvé à l'unanimité. Il ajoute que c'est un projet complet qui englobe en même temps, l'augmentation du nombre de classes, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la création d'un centre de loisirs et d'une salle polyvalente accessible de l'extérieur. C'est un projet dont on peut être fier pour nos enfants.

Monsieur Duru souligne l'incohérence des propos car au vu des discussions ayant eu lieu et la peinture ayant été refaite à l'école Faïencerie, on pourrait penser qu'il n'y a plus rien à faire pour ce groupe scolaire dont la rénovation est à prévoir.

Madame Paresys relève qu'à la région Ile de France les travaux connaissent d'énormes augmentations et ne sont jamais livrés dans les temps. La critique sur ce point est donc inopérante.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'a jamais connu des estimations qui collent strictement à la réalité. Il indique que tous ceux qui ont travaillé sur des constructions anciennes savent que l'on découvre lors des travaux des difficultés qui n'étaient pas mesurables au départ.

Monsieur le Maire retient la demande de Madame Thibaut de voter en deux délibérations séparées

Résultat du Vote : délibération de programme maison de quartier

Votants : 31

Pour : 24

Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Résultat du Vote : délibération de l'école République

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

oo oo oo oo oo

## 6/ Approbation de la reprise anticipée des résultats du budget de la Ville de l'exercice 2010.

Monsieur LOREC présente le rapport :

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation ».

Les écritures comptables passées sur le budget de la Ville au titre de l'exercice 2010 font apparaître les montants suivants :

| en euros                    | A                                 | B                    | C                    | D = C-B               | A+D                   |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                             | Résultat de clôture Ex. précédent | Dépenses             | Recettes             | Résultat brut en 2010 | Total cumulé fin 2010 |
| Fonctionnement              | 640 209,53                        | 21 940 936,19        | 23 941 215,23        | 2 000 279,04          | 2 640 488,57          |
| Investissement              | -974 218,92                       | 17 466 851,09        | 19 701 981,78        | 2 235 130,69          | 1 260 911,77          |
| <b>Total (fonct+invest)</b> | <b>-334 009,39</b>                | <b>39 407 787,28</b> | <b>43 643 197,01</b> | <b>4 235 409,73</b>   | <b>3 901 400,34</b>   |

### 1) Répartition du résultat de la section de fonctionnement :

|                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| Résultat excédent reporté 2009  | 640 209,53          |
| Résultat brut exercice 2010     | 2 000 279,04        |
| <b>Résultat cumulé fin 2010</b> | <b>2 640 488,57</b> |

affectation au BP2011 :  
 1 700 000,00 : article 1068 Part à affecter en investissement  
 940 488,57 : article 002 excédent recettes de fonctionnement

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6850 euros (subvention à l'ASAD)

### 2) Solde d'exécution de la section d'investissement :

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| Solde excédent reporté 2009          | -974 218,92         |
| Solde d'exécution brut exercice 2010 | 2 235 130,69        |
| <b>Solde cumulé fin 2010</b>         | <b>1 260 911,77</b> |

affecté à l'article 001 excédent de l'exercice antérieur au BP2011

Les restes à réaliser s'élèvent à - 2 992 719,73 euros :

(en euros)

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Reports de dépenses 2010 | 4 832 668,64  |
| Reports de recettes 2010 | 1 839 948,91  |
| Solde des reports (R-D)  | -2 992 719,73 |

Le besoin de financement est le résultat du solde des reports ajouté au solde cumulé à fin 2010 :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Solde des reports (R-D) | -2 992 719,73 |
| Solde cumulé fin 2010   | 1 260 911,77  |
| Besoin de financement   | -1 731 807,96 |

La section d'investissement laisse donc apparaître un besoin de financement d'un montant de

1 731 807,96 euros. Ce dernier s'explique par un emprunt moins élevé que prévu (6,7 millions d'euros au lieu de 7,7). Si l'emprunt avait été effectué dans sa totalité, le besoin de financement serait seulement de 0,7 million d'euros et est couvert en totalité par le prélèvement qui n'est pas titré.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Peschanski s'étonne de ne pas avoir connaissance du compte administratif. Il indique qu'au conseil municipal de Sceaux, ils ont eu à la fois connaissance du budget primitif et du compte administratif.

Il demande pourquoi ce n'est pas le cas à Bourg-la-Reine qui est une ville comparable à Sceaux.

Madame Thibaut déclare que la délibération contient des résultats, mais aussi des choix politiques. Elle ne cautionne pas la ponction de la section de fonctionnement en faveur de la section d'investissement.

Monsieur Lorec répond que la Ville n'a pas reçu tous les chiffres certifiés de la trésorerie. Il ajoute qu'il veut bien essayer d'avoir toutes les données l'année prochaine mais que cela dépend de la trésorerie.

Monsieur le Maire souligne qu'il a pour habitude de ne présenter au vote que des chiffres certifiés, pour une plus grande clarté des débats.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

oo oo oo oo oo

## 7/ Approbation du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2011.

Monsieur LOREC présente le rapport :

Il est proposé d'examiner le projet de budget primitif 2011 de la ville, équilibré en dépenses et recettes, qui se présente comme suit :

Synthèse générale :

Section de Fonctionnement :	24 471 640,50
Section d' Investissement :	21 424 501,64
<b>Total du budget</b>	<b>45 896 142,14</b>

Equilibre par sections :

en euros

**DEPENSES**

**RECETTES**

**FONCTIONNEMENT**

Crédits votés au BP2011	24 464 790,50	23 531 151,93
Restes à réaliser de 2010	6 850,00	
002 Résultat reporté		940 488,57

Total	24 471 640,50	24 471 640,50
-------	---------------	---------------

### **INVESTISSEMENT**

Crédits votés au BP2011	16 591 833,00	18 323 640,96
Restes à réaliser de 2010	4 832 668,64	1 839 948,91
001 Solde d'exécution reporté		1 260 911,77
<b>Total</b>	<b>21 424 501,64</b>	<b>21 424 501,64</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 896 142,14</b>	<b>45 896 142,14</b>
----------------------	----------------------	----------------------

### **Equilibre de la section de fonctionnement**

<b>Dépenses F</b>		<b>BP11</b>	<b>Recettes F</b>		<b>BP11</b>
GRH	11,8	48%	Impôts et Taxes	15,2	65%
Charges à caractère général	5,1	21%	Dotations & participations	5,9	25%
Charges diverses et subventions	2,9	12%	Produits des services	1,2	5%
Charges financières	1,0	4%	Autres produits	1,1	5%
Charges exceptionnelles	0,1	1%	Produits exceptionnels		
Opérations d'ordre (dot° amortissement, prélèvement)	3,4	14%	Opérations d'ordre (travaux en régie)	0,1	
<b>Total des dépenses</b>	<b>24,4</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>23,5</b>	
			Excédent reporté	0,9	
			<b>Total Recettes cumulées</b>	<b>24,4</b>	

### **Equilibre de la section d'investissement**



## Section d'Investissement

Dépenses I	BP11	Recettes I	BP11
Rembt emprunts (dont revolving 2,8)	5,3	Emprunts (dont revolving 2,8)	8,8
	25%		45%
Investissements (avec RàR)	15,7	Dotations & fonds divers	0,9
	73%		9%
		Subventions d'inv.	1,7
			14%
		Produits cession	
		Autres recettes	0,2
Opérations d'ordre	0,4	Opérations d'ordre (amortissement, prélèv)	6,6
	2%		19%
<b>Total des dépenses</b>	<b>21,4</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>20,2</b>
Solde d'exécution reporté		Solde d'exécution reporté	1,3
<b>Total Dépenses cumulées</b>	<b>21,4</b>	<b>Total Recettes cumulées</b>	<b>21,4</b>

*Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2011*

~~~~~

Monsieur Lorec présente le PowerPoint.

Monsieur Lorec précise que le vote des taux est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal, les bases n'ayant pas été communiquées.

Il explique que la maîtrise des taux d'imposition passe par le plafonnement de la dette. Il ajoute qu'une réflexion va être lancée sur un document de programmation de l'ensemble des investissements sur Bourg-la-Reine.

Monsieur Lorec montre que pour les dépenses de la section de fonctionnement l'évolution est plate, alors qu'en investissement l'évolution est plus importante car il faut intégrer les projets en cours qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices. Pour les dépenses de la section d'investissement, il ajoute que les dépenses réelles sont de 21 M€.

Concernant les recettes, Monsieur Lorec explique que l'affectation de 1 700 000 € permet de diminuer l'emprunt.

Monsieur Lorec présente la répartition des dépenses d'équipement par secteur en indiquant qu'il s'agit d'une première estimation. Il énumère également les principales dépenses d'investissement prévues en 2011 comme l'extension de l'école République, l'achat du local de la poste, la participation à la SEM, les travaux de voirie, les études de la médiathèque, les travaux à la résidence Normandie.

Il ajoute que concernant la dette, elle est bien sécurisée, il y a un tout petit peu d'emprunt à taux variable mais la majorité est à taux fixe.

Concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, Monsieur Lorec indique que les charges à caractère général augmentent en raison de l'augmentation du coût des fluides.

Monsieur le Maire remercie de cette présentation et ouvre le débat.

Madame Thibaut demande à ce que le PowerPoint soit annexé au compte rendu. Elle indique être en désaccord avec le budget. Elle dit que « nous sommes en désaccord sur ce budget pour les 2 raisons majeures suivantes pour lesquelles je m'appuierai sur les ratios présentés en page 3 du document du budget :

le budget de fonctionnement est maintenu en dépenses et en recettes à un niveau inférieur à la moyenne (dépenses par habitant : 1034€ vs 1212€ pour la moyenne nationale de la strate ; recettes par habitant : 1158€ vs 1316€). Or, nous ne partageons pas votre avis que les réginaburgiens sont satisfaits du niveau de prestations que vous pouvez leur offrir avec ce budget. Ils sont au contraire en attente d'une plus grande participation de la commune (prestations petite enfance, encadrement périscolaire, prestations aux personnes âgées...). Il faut donc s'en donner les moyens en trouvant d'autres sources de financement et/ou en ponctionnant moins le budget de fonctionnement pour financer le budget d'investissement ». Madame Thibaut souligne que lorsque l'on discute avec des réginaburgiens ils souhaitent une participation plus grande dans les domaines de la petite enfance, du périscolaire et pour les personnes âgées.

Concernant l'endettement, Madame Thibaut relève que l'encours de la dette par habitant à Bourg-la-Reine est supérieur à celle de la moyenne de la strate. Elle souligne que sur le rapport des DG du 92, Bourg-la-Reine, au niveau de l'endettement est en 16<sup>ème</sup> position sur 36. Elle pensait avoir cru comprendre que Monsieur Lorec était d'accord sur le fait que Bourg-la-Reine était au dessus de l'endettement moyen. Elle précise que la question de l'endettement est surtout en terme d'ampleur et de choix

des investissements. Elle ajoute que c'est dans ce cas que le plan pluriannuel est indispensable car sans ça il n'est pas possible de prioriser les besoins.

Madame Thibaut se réjouit de la fixation de 4 objectifs mais elle souhaiterait que ceux-ci soient chiffrés notamment pour la maîtrise de la dette il faudrait indiquer un niveau de plafonnement de la dette.

Elle demande si les objectifs pourront être tenus au vu des projets comme la médiathèque, le 68 boulevard Joffre, la place de la gare.

Madame Thibaut dit que « notre endettement continue à être au-dessus de la moyenne (encours de la dette par habitant : 1501€ vs 1150€ ; encours de la dette / recettes de fonctionnement : 129,69% vs 84,55%), avec un pourcentage d'augmentation qui interpelle (13% en 1 an et 34% en 2 ans). Nous sommes en désaccord avec vos choix d'investissement en terme d'objet et d'ampleur. Nous nous réjouissons que vous parliez enfin de mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements que nous ne cessons de réclamer et qui est en effet indispensable pour prioriser les besoins (écoles, crèche, médiathèque, voirie, accessibilité...) et avoir une connaissance à moyen et long terme de notre capacité de financement. En son absence, chaque année l'augmentation de notre dette obère nos budgets futurs sans aucune visibilité.

Par rapport, à votre présentation, que je découvre en séance : nous saluons votre approche par objectifs mais qui n'a réellement de fond que s'il s'agit d'objectifs chiffrés, permettant de préciser les notions de maîtrise (j'avais d'ailleurs entendu « réduction » en commission) et de plafonnement. D'ailleurs, je ne comprends pas comment vous allez pouvoir tenir vos objectifs, notamment avec les futurs projets qui s'annoncent (médiathèque, démolition – reconstruction du 68 Joffre, aménagement de la place de la Gare, rénovation de l'école Faïencerie...), à moins que vous ne repoussiez à la prochaine mandature tout ou partie de ces projets mais même dans ce cas, il faut raisonner en pluriannuel pour ne pas obérer le futur. Vous montrez un graphique comparatif pour l'endettement en ayant choisi les villes de la comparaison ; or les comparaisons reconnues comme telles sont soit celle issue d'une strate de référence (que l'on trouve dans le document du budget) ou bien en prenant en compte l'ensemble des villes du département (ce qui est fait dans l'analyse économique annuelle des directeurs généraux des services et dans laquelle notre ville se situe pour le budget 2010 en 16<sup>e</sup> place sur 36 des villes les plus endettées du département) ».

Monsieur Lorec prend note du constat qu'il ne partage pas. Il insiste sur la notion de strate en précisant qu'il s'agit de comparer des villes qui ont sensiblement le même nombre d'habitants dans toute la France mais ces villes même si elles sont le même nombre d'habitants n'ont pas forcément le même type de population, le même emplacement (province, Ile de France).

Il précise que c'est pour cela qu'il a présenté des ratios avec des villes qui se situent à côté de Bourg-la-Reine.

Monsieur Sergent indique que le budget est en phase avec le DOB. Sur la Caisse des Ecoles, il souhaiterait que le personnel soit rattaché à la Ville pour des facilités de gestion.

Monsieur Peschanski répond que le budget n'est pas en accord avec le DOB notamment sur la dette. Cela a des conséquences sur la discussion au moment du DOB car cela limite la pertinence des documents fournis.

Monsieur le Maire indique que le décalage entre le DOB et le BP est normal et justifié, car le DOB permet justement de connaître les positions de chacun sur des orientations budgétaires prévisionnelles. Le DOB ne peut pas être au centime près le budget voté, car des remarques faites lors du DOB sont prises en compte pour l'établissement du budget.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

### **Dépenses de fonctionnement**

On commence par le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 012 Frais de personnel et charges assimilées

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 66 : Charges financières

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

### **Recettes de Fonctionnement**

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 70 : Produit des SCES, du domaine et ventes diverses

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 74 : Dotations et participations

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 76 : Produits financiers

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

### **Dépenses d'investissement**

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 24 : Immobilisations affectées, concédées, affermées

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réservés

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 020 : Dépenses imprévues

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

**Recettes de la section investissement**

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Résultat du vote :

Votants : 31



Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 24 : Immobilisations affectées, concédées, affermées

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réservés

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 024 : Produits des cessions, d'immobilisations

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 021 : Virements de la section de fonctionnement

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Résultat du vote :

Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

~~~~~

Mme PARESYS quitte la séance à 22 heures 26 en donnant pouvoir à Mr SERGENT

Monsieur le Maire remercie Monsieur LOREC pour la présentation de ces derniers points et donne la parole à Monsieur SERGENT pour l'exposé des points relatifs au personnel et à la formation.

#### **IV – PERSONNEL ET FORMATION**

##### **1/ Approbation de la création de poste**

Monsieur SERGENT présente le rapport :

*Aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant.*

*La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.*

*Il est proposé au Conseil municipal de créer le poste suivant au 7 avril 2011 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal :*

##### Filière administrative

- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour le secrétariat général.

*Suite au départ d'une assistante administrative pour le nouveau service achats/marchés publics, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.*

*Le coût annuel de cette création s'élève à 29.000 €.*

~~~~~

Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 31

oo oo oo oo oo

##### **2/ Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire pour les élections politiques.**

Monsieur SERGENT présente le rapport :

Par délibération du 24 mars 2010, la ville a fixé les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections politiques.

Cette indemnité est versée au personnel communal, non éligible aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), participant à la tenue d'un bureau de vote ou chargé de tâches logistiques ou administratives (art. 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962).

A l'occasion des élections cantonales de mars 2011, il est proposé aux membres du conseil municipal de revaloriser l'indemnité forfaitaire complémentaire des secrétaires adjoints de 2%, les autres montants étant inchangés:

| FONCTION                                         | REMUNERATION 2010<br>(montant par tour de scrutin) | REMUNERATION 2011<br>(montant par tour de scrutin) |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Secrétaires de bureau de vote                    | 357 €                                              | 357 €                                              |
| Secrétaires adjoints de bureau de vote           | 271 €                                              | 277 €                                              |
| Responsable du service<br>citoyenneté population | 548 €                                              | 548 €                                              |
| Directeur général des services                   | 392 €                                              | 392 €                                              |
| Directeur général adjoint des<br>services        | 332 €                                              | 332 €                                              |

La majorité des agents étant rémunérée en heures supplémentaires, le coût de cette mesure est négligeable.

A noter que les agents éligibles aux IHTS bénéficieront également d'une rémunération revalorisée, par le jeu de l'augmentation de la valeur du point et de l'avancement de carrière.

~~~~~

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Peschanski demande pourquoi il n'y a pas de revalorisation en 2011. Il souhaite que, au vu de la façon dont a été faite la mise sous plis, celle-ci soit reprise par la Ville.

Monsieur Sergent précise que les rémunérations ont été augmentées de 2 % l'année dernière.

Monsieur le Maire indique que concernant la mise sous plis, effectuée sous prescription préfectorale, ce n'est pas l'objet de la discussion.

Aucune autre demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 24

Abstention : 1 (Mr Lettron)

Contre : 6 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

oo oo oo oo oo

### **3/ Approbation de l'expérimentation de l'entretien professionnel.**

Monsieur SERGENT présente le rapport :

*Le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permet désormais aux collectivités territoriales, à titre expérimental, de remplacer la notation par un entretien professionnel pour les années 2010, 2011 et 2012.*

*L'autorité territoriale souhaite vivement participer à cette expérimentation car l'entretien professionnel apparaît comme un meilleur outil managérial.*

*La Ville a par ailleurs un dispositif d'évaluation en place depuis de nombreuses années, l'entretien annuel d'objectifs et de progrès, déjà modifié en 2008, et qu'il a suffi d'adapter pour correspondre aux exigences réglementaires.*

*Un groupe de travail, composé de chefs de service et d'agents, s'est réuni courant janvier afin de bâtir la nouvelle grille et de définir quelques règles de procédure.*

*Le projet a été soumis aux chefs de service lors de la réunion du 4 février 2011, et validé. Il a également été présenté au Comité Technique paritaire du 16 février, qui a émis un avis favorable.*

Modifications proposées par rapport au dispositif d'évaluation actuel

Page 1

✓ L'intitulé de l'entretien a été modifié : entretien professionnel d'objectifs et de progrès

- ✓ la référence au grade a été ajoutée
- ✓ Un encart relatif à la convocation de l'agent à l'entretien a été inséré (vérification du respect du délai de 8 jours)
- ✓ L'encart relatif à la fiche de poste a été supprimé, car ce document devant être donné à l'agent avant l'entretien, sa mise à jour doit être effectuée en permanence

Page 4

- ✓ L'intitulé a été complété par « et l'expérience professionnelle » : la grille servira à évaluer les acquis de l'expérience, qui fait partie des points à évaluer obligatoirement (article 3)

Page 5

- ✓ La notion de délai a été rajoutée

Page 6

- ✓ Un espace d'expression libre de l'agent a été maintenu, bien que le décret n'impose de le rendre possible qu'après que le compte-rendu ait été visé par l'autorité territoriale. L'entretien professionnel étant basé sur le dialogue entre les 2 parties, il est apparu en effet souhaitable que l'agent puisse s'exprimer immédiatement après que l'évaluateur ait rédigé son appréciation.

Page 9

- ✓ Un encart, à compléter librement, a été créé pour permettre à l'évaluateur de s'exprimer sur les aptitudes de l'agent à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

L'évaluation du potentiel des agents fait en effet partie des critères d'appréciation de la valeur professionnelle prévus par l'article 4.

Page 10

- ✓ Afin de permettre à l'agent d'exprimer des vœux, comme sur la fiche de notation, un espace a été créé.

Il devra toutefois être utilisé pour des souhaits non liés à la formation et à l'évaluation professionnelle, qui sont déjà recensés pages 8 et 9.

Page 11

- ✓ Cette page comporte principalement les visas et signatures, les observations éventuelles de l'agent sur l'entretien et son compte-rendu, ainsi que la mention des différentes voies et délais de recours.

Elle permettra également de vérifier le respect des délais prévus par l'article 6 :

- délai de 10 jours pour notifier le compte-rendu au fonctionnaire après visa de l'autorité territoriale
- délai de 10 jours laissé au fonctionnaire pour retourner son compte-rendu visé à l'évaluateur

#### Informations complémentaires

- l'expérimentation concernera tous les fonctionnaires titulaires
- les agents absents plus de 6 mois l'année précédente ou recrutés depuis moins de 6 mois bénéficieront d'une évaluation partielle
- les agents ayant un double rattachement hiérarchique devront bénéficier d'un seul entretien
- les évaluateurs devront impérativement être les supérieurs hiérarchiques directs. Pour les évaluateurs non encore formés, ils pourront provisoirement tenir l'entretien avec leur propre N+1.

A titre d'information, les agents non titulaires seront évalués avec la même grille et l'entretien intermédiaire est maintenu.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'expérimentation de l'entretien professionnel pour tous les fonctionnaires titulaires de la Ville à compter de l'année 2011.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Lettron n'est pas d'accord avec une évaluation sur le savoir-être, seul le travail devrait être évalué.

Aucune autre question n'étant posée, il est procédé au vote.

Résultat du Vote : 31

Votants : 24

Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guenée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

~~~~~

Monsieur le Maire remercie Monsieur SERGENT pour la présentation des points relatifs au Personnel et à la Formation et donne la parole à Madame PEPIN pour l'exposé des travaux de la Commission Enseignement et Développement Durable.

## **V - ENSEIGNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **1/ Approbation de la convention de remboursement des frais de scolarité à passer avec la Ville de Massy.**

Madame PEPIN présente le rapport :

*En vertu de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée fixant le principe d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour la scolarisation des enfants domiciliés sur d'autres communes et selon l'article 3 de la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2000, il est proposé d'approuver la passation d'une convention de remboursement des frais de scolarité avec la Ville de Massy, au titre des inscriptions scolaires de l'année 2009/2010.*

*Le montant des frais de scolarité est fixé d'un commun accord avec la Ville de Massy à la somme de 305 € par élève pour l'année scolaire 2009/2010 au cours de laquelle, seul un enfant résidant à Massy a été scolarisé dans une école publique de Bourg-la-Reine.*

*Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote.

Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 31

A cette occasion, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les fermetures de classe. Il indique que Monsieur Rosselet, Inspecteur d'Académie, a fait savoir dès le mois de Février, qu'il envisagerait les ouvertures et fermetures de classes au regard des données fournies par l'application informatique de l'Education Nationale « Base élèves ».

C'est donc au regard des effectifs de « Base élèves » datant du mois de janvier, qu'il a envisagé la fermeture d'une classe à l'école élémentaire République et d'une classe à l'école maternelle de la Faïencerie.

Cependant, Monsieur le Maire indique qu'il s'avère que pour l'école élémentaire République, l'effectif annoncé par « Base Elèves » était de 324 élèves or le service des Affaires Scolaires enregistre, au 04/04, un effectif de 344 élèves pour 14 classes soit une moyenne de 24,57 élèves/classe (contre un effectif de 351 élèves cette année).

Pour l'école maternelle E. Thieulin la Faïencerie, le service des Affaires Scolaires note un effectif prévisionnel de 247 élèves pour 10 classes soit une moyenne de 24,7 élèves/classe (contre 252 élèves cette année).

Il est à rappeler que ces effectifs peuvent être amenés à évoluer jusque dans le courant de l'été, notamment avec les emménagements et déménagements.

Sur la base des effectifs prévisionnels au 4/04, la moyenne du nombre d'élèves/classe en 2011/2012 est de :

- pour les 3 écoles élémentaires : 25,75 élèves/ classe (contre 25,83 en 2010/2011)
- pour les 3 écoles maternelles : 24,28 élèves/classe (contre 25,12 en 2010/2011)

Monsieur le Maire signale qu'un courrier sera prochainement envoyé à Monsieur L'Inspecteur d'Académie afin de lui demander de surseoir à ses intentions de fermeture de classe et d'obtenir des précisions quant au différentiel existant entre les prévisions d'effectifs émanant du système « Base élève » et ceux du Service des Affaires scolaires.

~~~~~

Monsieur le Maire remercie Madame PEPIN et donne la parole à Monsieur GRAVIER, pour présenter les travaux de Commission Travaux et Nouvelles Technologies

## **VI – TRAVAUX ET NOUVELLES TECHNOLOGIES**

**1/ Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au nettoyage des chaussées et trottoirs de la commune, du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2014 et autorisation à donner à Monsieur le Maire de :**

- lancer un appel d'offres ouvert européen
- signer le marché y afférent.

Monsieur GRAVIER présente le rapport :

Le marché de nettoyage des chaussées et trottoirs de la Ville de Bourg-la-Reine, confié à la Société NICOLLIN pour une durée de trois ans, arrive à échéance le 31 août 2011.

L'objectif de la Ville en matière de propreté urbaine est d'assurer un service de qualité en affectant les moyens humains et matériels adaptés au besoin des différents quartiers et en faisant assurer le contrôle de la bonne exécution des prestations.

Le balayage sera adapté pour assurer la propreté des quartiers situés à la périphérie du centre-ville, à dominante pavillonnaire.

Des moyens renforcés seront affectés aux secteurs de la commune les plus fréquentés, du fait de la proximité des transports en commun (RER, bus), du nombre de commerces, de services publics et de bureaux

Afin d'assurer la propreté de la ville, les candidats proposeront dans le cadre de leur offre, une division en secteurs, en y affectant les moyens adaptés aux prestations prévues au marché. L'accent sera mis sur l'enlèvement des déjections canines et le nettoyage des caniveaux dans les zones à stationnement fixe.

Pour permettre un meilleur contrôle des prestations réalisées, il est demandé aux candidats de chiffrer, en option, la géolocalisation de ses moyens.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) établi par la Direction des Services Techniques, comporte un ensemble de prestations, se résumant comme suit :

#### Balayage manuel de la ville

Il est effectué un balayage manuel des caniveaux et trottoirs, dans toutes les rues, selon une fréquence variable, d'une à deux fois par semaine, jusqu'à une à deux fois par jour, en fonction des voies. De plus, les voies et espaces publics de l'hypercentre (place de la Gare, rue René Roedel, place Condorcet, Hôtel de Ville, Eglise Saint Gilles) sont balayés les dimanches et jours fériés.

Les tâches de balayage comprendront l'enlèvement des déjections canines.

#### Lavage des trottoirs

Celui-ci est effectué une fois par mois de mars à novembre dans un ensemble de rues listées au contrat (environ 8 km de voies concernées).

#### Balayage mécanique des caniveaux

L'ensemble des caniveaux de la ville est nettoyé 2 fois par mois par une balayeuse aspiratrice.

#### Ramassage du contenu des corbeilles

L'ensemble des corbeilles et poubelles sur l'espace public (environ 250) fait l'objet d'un ramassage 6 jours sur 7, du lundi au samedi.

#### Collecte des feuilles en période de chute

Dans les voies désignées au contrat, le collectage des feuilles « mortes » est assuré, pendant la période automnale (environ deux mois).

#### Balayage des cours d'école

Il est assuré une fois par semaine.

#### Lavage haute pression des cours d'école

Il est réalisé deux fois par an, fin août et au mois de février.

De plus, afin de satisfaire à des besoins de prestations occasionnelles et ponctuelles, il est établi un bordereau de prix annexé à l'Acte d'Engagement, pour toute commande, telle que des prestations de balayage supplémentaire (par exemple à l'issue d'une manifestation organisée par la Ville), lavage haute pression, etc...

Le montant estimatif du marché s'établit à 400.000 € TTC.

Pour le jugement des offres, les deux critères pondérés suivants seront appliqués :

- Critère n° 1 – Valeur Technique de l'Offre (coefficient de pondération = 60 %)  
Apprécié au vu d'un mémoire méthodologique
- Critère n° 2 – Prix (coefficient de pondération = 40 %)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au nettoyage des chaussées et trottoirs de la Commune, du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2014 et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen et en cas d'Appel d'Offres infructueux, à relancer une nouvelle procédure d'Appel d'Offres de même nature ou de marché négocié ;
- signer le marché avec l'entreprise ou le groupement déclaré attributaire par la Commission d'Appel d'Offres.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame Thibaut souhaite savoir s'il y a des dispositions dans le marché pour le développement durable comme la toxicité des produits, la fin de vie des engins. Elle demande à ce que soit évité le nettoyage aux abords des écoles pendant les heures d'entrée et de sortie.

Madame Thibaut dit que « j'ai lu avec intérêt la question posée en commission travaux par D. Delrieu pour savoir si des dispositions seraient incluses dans le marché en faveur du développement durable. Vous parlez de la limitation des émissions de CO2 et des nuisances sonores, mais la question recouvre bien d'autres aspects. Je souhaiterais donc avoir des précisions par rapport à votre réponse, pour savoir si par exemple: vous avez spécifié la toxicité, la pollution des produits utilisés, vous avez pris en compte la fin de vie du matériel de nettoyage, vous avez intégré l'aspect sociétal du développement durable, vous avez permis une variante autorisant explicitement le candidat à proposer une solution plus écologique que l'offre de base vous avez ajouté un critère en matière de développement durable pour le choix des offres, vous avez prévu de mettre en place des indicateurs de suivi de type environnemental (volume d'eau consommé, énergie consommée, personnel en insertion employé...). Par ailleurs, pourrez-vous veiller lors de la mise en œuvre de la prestation de faire attention aux abords d'école pour éviter le nettoyage aux horaires d'entrée et de sortie ? ».

Monsieur Delrieu souligne que la Ville s'est engagée dans un Agenda 21 et dans le Pacte des maires. Il relève que lorsqu'on lance un appel d'offre triennale, on est souvent en difficulté pour intégrer la démarche du développement durable par des objectifs chiffrés. Il souhaite que soit ajoutée la possibilité pour le candidat, de faire valoir des propositions écologiques.

Monsieur Lettron est contre la géolocalisation qui signifie un flicage permanent.

Monsieur Gravier répond que la géolocalisation concerne les véhicules et non les personnes pour connaître les trajets. Pour le développement durable, 10 % de la valeur technique de l'offre est consacrée au développement durable. Il est demandé aux candidats de préciser leurs moyens et de valoriser leur méthode de travail.

#### Résultat du Vote :

Votants : 31

Pour : 24

Abstentions : 7 (M. Peschanski, M. Delrieu, Mme Guedj, Mme Thibaut, M Lettron, M. Delrieu pour Mme Guinée qu'il représente, Mme Guedj pour Mme Antetomaso qu'elle représente)

πππππ

#### VIII – QUESTIONS DIVERSES

πππππ

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 49.

La Secrétaire de séance,



Marie-Dominique PERPERE